



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 3 septembre 2019

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DE LA SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019**

Par lettre en date du 3 septembre 2019, le Gouvernement demande l'inscription à l'ordre du jour du jeudi 26 septembre matin, des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'énergie et au climat.

En conséquence, l'ordre du jour du jeudi 26 septembre 2019 s'établit comme suit :

Jeudi 26 septembre 2019

À 11 heures, à 14 heures 30 et le soir

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'**énergie** et au **climat** (n° 700, 2018-2019)
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 25 septembre à 15 heures
- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à la **modernisation** de la **distribution** de la **presse**
 - Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
 - Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 25 septembre à 15 heures
- Suite du projet de loi relatif à la **lutte** contre le **gaspillage** et à l'**économie circulaire** (procédure accélérée) (n° 660, 2018-2019)
- Clôture de la seconde session extraordinaire 2018-2019